LE SERVICE DE MÉDIATION POUR LE SECTEUR POSTAL RECOMMANDE AUX ENTREPRISES DU SECTEUR POSTAL :

De garantir les droits du destinataire en ouvrant une enquête à sa demande en l'informant correctement et, dans certains cas qui le justifient, en lui versant un dédommagement financier pour le préjudice subi.

LE SERVICE DE MÉDIATION POUR LE SECTEUR POSTAL RECOMMANDE À BPOST :

De rendre son service à la clientèle plus accessible de manière à ce que chaque usager ait l'opportunité de demander un renseignement, de signaler un problème et d'obtenir un suivi approprié à la plainte introduite.

EN CE QUI CONCERNE : L'ENVOI DE COLIS

- Pour les colis disparus : de mener des enquêtes spécifiques appropriées dans sor propre réseau ainsi que d'apporter les améliorations opérationnelles nécessaires afir d'éradiquer la perte de colis.
- De respecter avec rigueur les obligations prévues lors de la distribution d'un colis à l'adresse mentionnée sur l'étiquette d'envoi : dans la boite aux lettres ou en le remettant directement au destinataire. A cet égard, les modes de livraison alternatifs ne peuvent en aucun cas porter préjudice à la distribution correcte des colis. En outre, les droits de l'expéditeur et du destinataire doivent être garantis : le droit à l'ouverture d'une enquête et le cas échéant un dédommagement financier pour le préjudice subi
- D'optimaliser les canaux de communication de son agence en douane avec le destinataire et de se conformer aux délais de traitement prévus lors de la procédure de dédouanement des colis

EN CE QUI CONCERNE : LA DISTRIBUTION DU COURRIER POSTAL

- De procéder à une enquête approfondie lorsque des soucis de distribution du courrie récurrents et structurels surviennent, suivie de mesures appropriées durant une période jugée nécessaire afin de rétablir la qualité du service offert.
- De respecter avec rigueur les obligations prévues lors de la remise d'un envoi recommandé, c'est-à-dire de toujours distribuer l'envoi contre la signature de l'ayantdroit et de veiller à ce que l'identité de cette personne soit formellement vérifiée.



e Rapport Annuel est disponible dans son intégralité sur : www.smspo.be diteur Responsable: Paul De Maeyer, Médiateur / Ombudsman (atelijne Exelmans, Ombudsvrouw / Médiatrice ayout : Graphic Design Slangen

SMSPUMPS

SERVICE DE MÉDIATION POUR LE SECTEUR POSTAL
OMBUDSDIENST VOOR DE POSTSECTOR

8.520 DEMANDES DE MÉDIATION EN 2019

3.614 Demandes de Médiatio Recevables 4.906 DEMANDES DE MÉDIATION NON-RECEVABLES

PLAINTES RECEVABLES

*3 614 DEMANDES DE MÉDIATION ONT GÉNÉRÉ 10 098 PLAINTES RECEVARIES



Z./UUPLAINTES RELATIVES
AU COURRIER POSTAL



Z./4|PLAINTES RELATIVES À LA
RELATION ENTRE L'USAGER
POSTAL ET L'ENTREPRISE



4.436
PLAINTES RELATIVES



221 DIVERS

10.098 NOUVELLES PLAINTES RECEVABLES À TRAITER EN 2019

+ 2.630 PLAINTES REPORTÉES nf 2018 à 2019

12.728
PLAINTES À TRAITER
EN 2019

11.308 PLAINTES CLÔTURÉES EN 2019

1.420 PLAINTES

Une seule demande de médiation peut, dès lors, comporter plusieurs plaintes pour autant que le plaignant le mentionne explicitement dans sa demande le médiation.

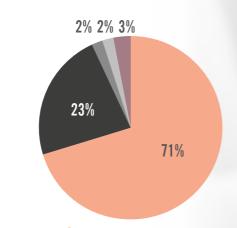
Il y a, en moyenne, 3 plaintes par demande de médiation.

LE SERVICE DE MEDIATION POUR LE SECTEUR POSTAL INSISTE **SUR CE POINT: UN SERVICE** A LA CLIENTELE DOIT ETRE **SUFFISAMMENT ACCESSIBLE!**

RÉSULTATS DE LA MÉDIATION

11.308 PLAINTES CLÔTURÉES EN 2019

- 7.985 COMPENSATIONS POUR LE PLAIGNANT
- 2.603 PAS D'ERREUR/PAS DE PREUVE
- 230 NON FONDÉES
- **181 INTERROMPUES**
- **309 JUSTIFIÉES MAIS SANS SOLUTION**





LE COURRIER POSTAL : FORTE BAISSE DU NOMBRE DE PLAINTES

PLAINTES RECEVABLES EN 2019



.436 PLAINTES RECEVABLES



..700 PLAINTES RELATIVES AU COURRIER POSTAL



2.741 PLAINTES RELATIVES À LA RELATION ENTRE L'USAGER POSTAL ET L'ENTREPRISE



DIVERS

4.436 PLAINTES **RELATIVES AUX** Près d'une plainte sur quatre est relative à la

disparition d'un colis.

En 2019, 1.219 cas de colis disparus ont été introduits auprès de notre service dont 1.122 sont attribuables à bpost. Ce motif constitue également la raison principale de l'introduction d'une plainte chez les autres opérateurs postaux.

Une enquête menée par le Service de Médiation pour le Secteur Postal aboutira dans certains cas à un résultat positif : le colis égaré est retrouvé au sein d'un centre de tri, chez un voisin, au point de retrait postal, au sein de l'agence en douane, au service d'Épaves et Rebuts, ... pour être alors renvoyé au destinataire légitime.

Il arrive également que le colis ne soit pas retrouvé et considéré comme perdu de manière définitive sans que l'opérateur postal puisse déterminer la cause de la disparition. Le Service de Médiation pour le Secteur Postal déplore recevoir ce type de réponse de manière trop régulière. De même, l'utilisateur des services postaux ne comprend pas non plus comment un colis peut disparaitre sans laisser de traces. Nous recommandons dès lors aux entreprises d'optimaliser leurs processus afin d'éradiquer la perte de colis.

Déclaration d'un expéditeur:

